

DOSSIER D'INSCRIPTION ENFANT 3 - 6 ANS



OUVERTURE DU CLIC DU 7 JUILLET AU 28 AOÛT 2025.



🚺 PAS DE CENTRE LE 29 AOÛT 🛕



MERCI DE BIEN LIRE TOUT LE DOSSIER D'INSCRIPTION, DE NOUVELLES INFORMATIONS Y FIGURENT. LA SIGNATURE DE CELUI-CI FERA FOI DE VOTRE PRISE DE CONNAISSANCE DE CES DERNIÈRES.

PRIORITÉ AUX COMMUNES ADHÉRENTES :

Le CLIC ouvre ses portes pendant les périodes de vacances scolaires de juillet et août. Les 6 communes adhérentes au CLIC sont prioritaires pour un délai de 3 semaines à compter de la date d'ouverture des inscriptions, soit du :

28 AVRIL AU 18 MAI 2025

Pour rappel, les communes adhérentes sont les suivantes :

- BLAINVILLE-CREVON
- BIERVILLE
- Boissay
- CATENAY
- ERNEMONT SUR BUCHY
- SAINT-AIGNAN SUR RY

passé ce délai, les inscriptions seront ouvertes à toutes les communes extérieures.

Le dossier est à retourner **COMPLET** soit par mail à l'adresse suivante :

centredeloisirs.clic@gmail.com

soit en dépôt dans les mairies de Blainville-Crevon ou Boissay.

L'ATTRIBUTION DES PLACES SE FAIT À LA DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION COMPLET POUR LES COMMUNES ADHÉRENTES ET COMMUNES EXTÉRIEURES.

TOUTES SEMAINES RÉSERVÉES ET ANNULÉES SANS JUSTIFICATIF NE SERONT PAS REMBOURSÉES.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL DU CREVON

(mise à jour mars 2025)

L'accueil des enfants dans le centre de loisirs intercommunal du Crevon (CLIC) impose l'adhésion des parents au présent règlement intérieur.

Le CLIC est géré par une association de bénévoles et regroupe 6 communes adhérentes :

Blainville-Crevon, Bierville, Boissay, Catenay, Ernemont-sur-Buchy et Saint Aignan sur Ry.

Les communes sont représentées par 2 délégués de chaque conseil municipal.

Le présent règlement a pour objet de définir les règles à suivre pour toutes les personnes concernées par les structures (enfants, responsables légaux, animateurs, agents de services...).

Ces structures sont notamment gérées dans le respect des principes de laïcité, de neutralité politique, religieuse et raciale, dans la tolérance et le respect d'autrui.

La fréquentation à ces différentes structures implique l'acceptation expresse des articles du présent règlement.

ARTICLE 1: LA RESPONSABILITÉ

L'organisation de l'accueil et des activités au CLIC relève de la responsabilité des communes adhérentes dans le respect des règlements édités par le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation et de la recherche.

Le CLIC est habilité par la direction départementale de la jeunesse et des sports (DDJS).

Le CLIC a conclu une police d'assurance en responsabilité civile.

ARTICLE 2: LIEU D'IMPLANTATION DU CLIC - LOCAUX

Le CLIC est implanté sur la commune de Blainville-Crevon. Ses locaux sont situés à la salle polyvalente, route de Ry.

La salle polyvalente est constituée d'un bureau, d'une grande salle d'activité, d'une partie du gymnase et d'une cuisine.

Le terrain de football, le court de tennis, le terrain de basket et le terrain de pétanque sont mis à la disposition du CLIC pour ses activités.

Chaque individu fréquentant les structures doit respecter les personnes, les locaux, le matériel et l'environnement de la structure.

ARTICLE 3: Public 3 à 12 ans

L'enfant doit avoir **3 ans révolus** pour être accueilli au CLIC. Il doit être **propre**, les parents devront fournir un change pour les plus petits pendant le séjour au centre, **notament pour les sorties**.

En cas d'accident répétitifs, l'enfant ne sera plus accepté au centre.

L'enfant de plus de 12 ans ne pourra pas être accueilli au CLIC.

Il est demandé à chacun de vivre dans un respect mutuel pour le bien-être de tous.

ARTICLE 4: Horaires d'ouverture

Le CLIC ouvre ses portes le matin à partir de 7H45

Une garderie est mise en place de 7H45 à 9H00 pour une arrivée échelonnée des enfants (tarifs article 12).

A partir de **17H00**, les parents peuvent récupérer les enfants.

Une garderie est mise en place de 17H00 à 18H00.

ARTICLE 5 : Arrivée et départ des enfants

Chaque enfant devra se faire enregistrer dès son arrivée ainsi que pour son départ auprès d'un animateur en poste à l'accueil.

Le départ des enfants s'effectue sous la responsabilité et la présence du parent de l'enfant.

Le parent de l'enfant peut charger une tierce personne de récupérer ce dernier à condition de l'avoir autorisée (cf. formulaire *Autorisation tierce personne à venir chercher mon enfant* joint dans le dossier) et signalé à l'équipe de direction auparavent.

<u>Sauf cas très exceptionnel</u>, à condition d'être prévenu et pour des raisons de fonctionnement, les enfants ne seront pas accueillis au-delà de 9 heures du matin et ne seront pas récupérés avant 17 heures le soir.

En cas de retrait exceptionnel de l'enfant du CLIC, les familles devront signer une décharge de responsabilité auprès de la direction du CLIC.

Après 18h00 et après avoir épuisé toutes les possibilités de joindre le responsable de l'enfant, il sera fait appel à la gendarmerie de Buchy. <u>Tout dépassement horaire de La Garderie du soir sera Majoré</u> **DE 5**€

ARTICLE 6 : DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

9H00 à 11H45 : Activité le matin

12H00 à 13H00 : Repas

13H00 à 14H00 : Temps calme

14H00 à 16H45 : Activité l'après-midi

16H45 à 17H00 : Goûter

Les repas sont préparés par notre prestataire « Newrest ». Ils sont pris à la salle polyvalente et servis par l'équipe d'encadrement.

ARTICLE 7: Encadrement et nature des activités

L'encadrement des activités est assuré par du personnel qualifié, et le taux d'encadrement répond à la réglementation en vigueur de la Direction départementale de la jeunesse et des sports.

Les activités proposées sont en adéquation avec le projet pédagogique du CLIC.

Une autorisation écrite des parents sera demandée afin de permettre à l'enfant de participer aux différentes activités organisées à l'extérieur du CLIC. Des sorties peuvent être organisées durant le centre. Les parents seront informés au préalable de la destination, du mode de transport, de la nature de l'activité et <u>de la participation</u> financière qui leur sera demandée pour les sorties payantes.

Des campings pourront être organisés, une information sera donnée aux parents par l'équipe d'encadrement et une participation supplémentaire sera nécessaire afin de couvrir les frais alimentaires du dîner et petit déjeuner.

Il est demandé aux parents de mettre aux enfants une tenue adaptée pour la pratique des différentes activités.

ARTICLE 8: DROIT À L'IMAGE

L'inscription au CLIC implique l'acceptation de l'utilisation de photographies des enfants relatives aux activités du centre de loisirs dans les journaux régionaux ainsi que dans les bulletins municipaux à titre gracieux.

ARTICLE 9: OBJETS PERSONNELS

Il est recommandé de ne pas amener d'objet personnel, de valeurs ou d'argent, dans le cas contraire, cela reste sous la responsabilité des responsables légaux.

L'équipe encadrante se réserve le droit de confisquer tout ce qui pourrait mettre en danger le groupe ou l'individu ainsi que tout ce qui serait susceptible de perturber le bon fonctionnement des structures.

En cas de perte, de vol ou de détérioration, <u>aucun dédommagement ne sera possible et le CLIC ne pourra être tenu pour responsable</u>.

ARTICLE 10: HYGIÈNE ET SANTÉ

La fiche sanitaire de liaison peu être remplie informatiquement mais doit être signée <u>manuscritement</u> et soit déposée en mairie soit envoyée par mail à l'adresse suivante : centredeloisirs.clicgmail.com.

En cas de maladie contagieuse, l'enfant ne sera pas accueilli. Il pourra réintégrer le CLIC uniquement sur présentation d'un certificat de non-contagion.

L'équipe d'encadrement (équipe de direction et d'animation) ne peut en aucun cas donner un médicament par voie orale ou par inhalation.

Exception faite sur présentation d'ordonnance médicale :

- + Remettre une copie lisible de l'ordonnance établie par le médecin de famille.
- + Fourniture des médicaments remis par la famille.
- + Autorisation écrite des parents ou du tuteur légal.
- + Pour les enfants présentant un PAI, transmettre le protocole en vigeur ainsi que le matériel nécessaire.

Il est interdit d'apporter des médicaments autres que ceux prévus sur l'ordonnance

ARTICLE 11: EN CAS D'ACCIDENT (attestation responsabilité civile de l'enfant obligatoire)

La procédure mise en œuvre par le personnel d'encadrement est la suivante :

Blessures sans gravité: soins apportés par l'animateur en relation avec l'assistant sanitaire.

Ce soin figurera sur le registre de l'infirmerie du CLIC.

Accident sans gravité ou maladie : les parents seront appelés en cas de maladie de l'enfant.

Sinon l'accident sera signalé par téléphone ou au départ de l'enfant le soir. Le cas échéant, avec accord des parents, le médecin du village viendra au CLIC.

<u>Accident grave</u>: appel des services de secours et simultanément appels des parents grâce aux renseignements portés sur les fiches obligatoires.

ARTICLE 12 : Les modalités d'inscription et de participation financière

1- MODALITÉS D'INSCRIPTION:

Les inscriptions se font à la semaine, seules les absences pour motif grave ou justifiées par un certificat médical seront remboursées.

L'établissement d'un dossier s'effectue <u>soit par internet sur le site des mairies adhérentes</u>, <u>soit auprès du secrétariat des mairies adhérentes au CLIC pour la version papier</u>, <u>soit en téléchargement sur notre site Facebook</u> (QR code de la page en fin de dossier). <u>CELUI-CI EST OBLIGATOIRE</u>. Aucun envoie par mail ne sera fait. L'absence de dossier d'inscription entraîne le refus de l'accueil de l'enfant au CLIC.

Il est important que les informations portées sur la fiche d'inscription, la fiche de renseignements et la fiche sanitaire de liaison ne soient pas erronées ou incomplètes. S'il y a un changement d'adresse, de numéros de téléphone, un rappel de vaccination ou autres, les parents doivent IMPÉRATIVEMENT nous communiquer les nouveaux renseignements.

Par souci d'une meilleure gestion, aucune inscription ne sera faite par téléphone.

Le CLIC est conventionné avec la caisse d'allocation familiale de Seine-Maritime et perçoit ainsi des aides de cet organisme. Les bons temps libre sont acceptés, une attestation devra nous être fournies.

Les enfants des communes adhérentes sont prioritaires sur les 3 premières semaines d'ouverture des inscriptions, passé ce délai, les communes extérieures pourront déposer leur dossier d'inscription.

Il est important de réserver uniquement les semaines dont vous avez besoin afin de laisser la possibilité à tous de s'inscrire.

En fonction des sorties proposées par le centre, si celles-ci sont payantes, une participation financière vous sera demandée (le quotient familial ne s'applique pas dans ce cas), le clic prendra à sa charge le transport et une partie du montant de la sortie.

2- PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2025 (APPLICATION QUOTIENT FAMILIAL):

Depuis le 1^{er} janvier 2025, nous sommes dans l'obligation d'appliquer le quotient familial.

Les tarifs indiqués dans le tableau ci-dessous comprennent uniquement la journée et le repas.

QUOTIENT FAMILIAL	COMMUNES ADHÉRENTES	COMMUNES EXTÉRIEURES
800 ≤	10€	12€
800 - 1050	1,20% du QF	1,40% du QF
> 1051	18€	21 €

Un tarif basé sur le quotient familial est appliqué aux familles faisant partie des communes adhérentes.

Un tarif majoré également basé sur le quotient familal est appliqué pour les familles des communes extérieures. Il vous est demandé de fournir soit un justificatif de votre quotient familial soit votre numéro d'allocataire.

Sans ces informations, la tranche tarifaire maximale sera appliquée.

3- TARIF DE LA GARDERIE:

Un supplément pour la garderie du matin et du soir vous sera demandé soit :

garderie du matin de 7h45 à 9h : 2€ garderie du soir de 17h à 18h : 2€

Tarif non dégressif et tout dépassement sur la garderie du soir engendra un tarif majoré de 5 €.

4- LES SORTIES:

Au vue de la nouvelle tarification, en fonction des sorties proposées par le centre, si celles-ci sont payantes, le clic prendra à sa charge le transport et une partie du montant de la sortie, une participation financière vous sera également demandée (le quotient familial ne s'applique pas dans ce cas).

5- LE RÈGLEMENT DES JOURNÉES DE PRÉSENCE

Lors de l'inscription de votre/vos enfant·s il vous sera demandé de verser le montant total pour valider l'inscription + une somme forfaitaire de **7,50** € par inscription recouvrant les frais administratifs.

Le règlement peut s'effectuer soit :

- par virement en précisant le prénom et le nom de l'enfant dans le libellé,
- par **3 chèques différés** en précisant le prénom et le nom de l'enfant au dos (dernière date d'encaissement au 15 septembre),
- par chèque vacances,
- par bon temps libre (justicatif à fournir).

Les 3 chèques, les chèques vacances et le bon temps libre pourront être joints au dossier d'inscription (avec nom et prénom de l'enfant précisé) et déposés avec le dossier (pour la version papier) dans les mairies de Blainville-Crevon ou Boissay, ou déposés directectement à la mairie de Blainville-Crevon sous enveloppe fermée avec le nom, le prénom de votre/ vos enfant·s pour les dossiers remplis en version numérique et renvoyés par mail à l'adresse mail du CLIC : centredeloisirs.clic@gmail.com

Pour le règlement par chèques vacances, dans l'attente de ces derniers un chèque de caution vous sera demandé et restitué à la réception des chèques vacancees.

La totalité du séjour de votre/vos enfant·s sera à régler avant le 30 juin 2025, sans le réglèment la place sera attribuée à un autre enfant sur liste d'attente.

ARTICLE 13 : Absence et modalité de remboursement

Pour qu'une absence soit prise en compte, il est indispensable, que l'équipe de direction du CLIC et le bureau en soient informés par mail avec justificatif médical aux deux adresses mails suivantes :

Bureau du CLIC : centredeloisirs.clic@gmail.com

<u>Directeur du centre</u> : directionanimation.clic@gmail.com

Les absences <u>non justifiées ne seront pas remboursées</u> car les repas et les activités sont réservés à l'avance.

ARTICLE 14: Organisation d'un camp ados sur une base de loisirs

Une semaine excentrée du centre de loisirs est proposée du 7 au 11 juillet 2025 pour les enfants de 10 à 15 ans. Le tarif est de 395* € pour les 5 jours.

Ils seront sous la responsabilité d'un directeur et d'une animatrice et devront respecter les activités liées à un séjour plein air.

Un équipement spécifique sera demandé afin de pratiquer les activités dans de bonnes conditions de sécurité.



Ou trouver le dossier d'inscription au camp d'ados :

Vous trouverez le dossier d'inscription pour le camp d'ado en téléchargement sur notre page facebook, sur le site des mairies adhérentes et en version papier également dans ces dernières.

Scannez-moi



ou cliquez ici → https://www.facebook.com/share/1G1CzSBRLm/

© 08 25 54 07 70

Base de plen air Hénouville
1444 chaussée Bertrand
76840 HENOUVILLE

☐ En cochant la case ci-contre je reconnais avoir lu et accepte le règlement intérieur du centre de loisirs.

Dossier d'inscription enfant 3-6 ans

ENFANT:				
Nom:	Prénom :			
Date de naissance :				
Adresse:				
Code postale :	Commune :			
PARENTS:				
Nom du responsable légal 1 :				
Profession du responsable légal 1 :				
Tél. personnel :	Tél professionnel :			
Mail:				
Nom du responsable légal 2 :				
Profession du responsable légal 2 :				
Tél. personnel :	Tél professionnel :			
Mail:				
RÉGIME D'ASSURANCE SOCIALE : (cocher la case correspondante)				
☐ régime général et fonctionnaire ☐	l régime agricole □ autre (préciser) :			

Dates d'inscription de l'enfant (session complète - cocher la ou les case·s des semaines à réserver)

JUILLET	Nbre de jours	Choix
du lundi 7 au vendredi 11	5	
du mardi 15 au vendredi 18*	4	
du lundi 21 au vendredi 25	5	
du lundi 28 au vendredi 1 ^{er} août	5	

AOÛT	Nbre de jours	Choix
du lundi 4 au vendredi 8	5	
du lundi 11 au jeudi 14*	4	
du lundi 18 au vendredi 22	5	
du lundi 25 au jeudi 28	4	

^{*} lundi 14 juillet férié, le centre sera fermé



^{*} vendredi 15 août férié, le centre sera fermé



Je soussigné.e

CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL DU CREVON

JUILLET-AOÛT 2025

Fait le / /

Lu et approuvé, signature

OBLIGATOIRE :
PRÉNOM ET NOM À SAISIR
EN LIEU ET PLACE DE LA SIGNATURE

AUTORISATION TIERCE PERSONNE* À VENIR CHERCHER MON ENFANT

en qualité de	de l'enfant
autorise:	
M ou Mme :	
Adresse:	
Tél:	
Lien de parenté à l'enfant :	
ou	
M ou Mme :	
Adresse:	
Tél:	
Lien de parenté à l'enfant :	
ou	
M ou Mme :	
Adresse:	
Tél:	
Lien de parenté à l'enfant :	
à venir chercher mon enfant au centre de loisirs i	ntercommunal du Crevon.
Cette autorisation est valable pour la période du * Une pièce d'identité de la tierce personne sera deman	au dée.



CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL DU CREVON

JUILLET-AOÛT 2025

AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de divers évènements comme les sorties, visites ou autres activités pédagogiques pendant la durée du séjour de votre enfant au CLIC, celui-ci pourra être photographié ou filmé.

Ces images ont une visée pédagogique et concernent différentes activités de la vie au centre de loisirs.

Ces images seront utilisées dans le cadre du CLIC. Celles-ci pourront également figurer sur des travaux que chaque enfant prendra chez lui.

En référence aux textes légaux en vigueur concernant la protection des données et le droit à l'image, nous vous prions de bien vouloir compléter et signer ce document et de le retourner avec votre dossier d'inscription.

Nous vous rendons attentifs au fait que, lors de manifestations publiques, chacun a le droit de prendre des photos et de filmer.

Prénom :				
Prénom :				
J'accepte que mes enfants soient photographiés et que les images soient utilisées à des fins pédagogiques sous le contrôle du CLIC				
us précisément sur les pages				

Fait le / /

Lu et approuvé, signature

OBLIGATOIRE : PRÉNOM ET NOM À SAISIR EN LIEU ET PLACE DE LA SIGNATURE

DOCUMENTS À FOURNIR OBLIGATOIREMENT: numéro d'allocataire ou justificatif CAF du quotient familial obligatoire, attestation d'assurance responsabilité civile (obligatoire), La fiche sanitaire vous sera envoyée une fois le dossier d'inscription validé. Elle sera à rapporter obligatoirement signée manuellement soit en mairie de Blainville-Crevon ou Boissay avant le 30 juin, soit à scanner et à renvoyer par mail à l'adresse suivante : centredeloisirs.clic@gmail.com

RÉGLEMENT:

Le règlement par virement direct est privilégié sur le compte bancaire du CLIC :

IBAN: FR76 1830 6000 8350 4852 2900 086 SWIFT: AGRIFRPP883

À ajouter à votre règlement : 7,50 € de frais administratifs par enfant pour validation du dossier d'inscription

<u>IMPORTANT</u>: POUR FACILITER LA GESTION DE LA TRÉSORERIE, INDIQUER DANS LE LIBELLÉ DE VOTRE VIREMENT « LE NOM-PRÉNOM DE VOTRE ENFANT».

Pour des raisons de gestion de la trésorerie, la totalité* du séjour devra être réglé au plus tard le 30 JUIN 2025 soit :

- par virement bancaire en précisant le nom et le prénom de l'enfant concerné,
- chèques (3 chèques maximum à encaisser à une date ultérieure au plus tard le 15 septembre)**,
- chèques vacances** (chèque de caution demandé si impossibilité de fournir les chèques vacances avant la date limite),
- bons temps libre (sur justificatif)**.

Les nuitées sont au tarif de 7 € et seront à régler au plus tard la veille au soir de la nuitée par la famille (le quotient familial n'est pas applicable sur le tarif des nuités).

Toute facture non honorée sera transmise à la commune adhérente dont l'enfant dépend et entrainera un refus lors des prochaines inscriptions.

*Le CLIC s'engage à rembourser/redonner intégralement les sommes versées si l'enfant ne pouvait être accueilli par le centre de loisirs pour manque de place.

** A joindre OBLIGATOIREMENT à votre dossier d'inscription qu'il soit renvoyé par mail ou à transmettre UNIQUEMENT aux mairies de Blainville-Crevon et Boissay pour les dossiers en version papier.

INFORMATIONS IMPORTANTES: DOSSIER D'INSCRIPTION NON COMPLET

(DOCUMENTS À FOURNIR + RÈGLEMENT COMPLET AVANT L'ENTRÉE AU CENTRE DE VOTRE ENFANT)

= INSCRIPTION NON VALIDÉE

le règlement intérieur du centre de loisirs.
☐ En cochant la case ci-contre je confirme avoir transmis tous les documents nécessaires à l'inscription.
☐ En cochant la case ci-contre je reconnais avoir pris connaissance

et m'engage à respecter les modalités de paiement.

Fait le	/	 /

Lu et approuvé, signature

OBLIGATOIRE :
PRÉNOM ET NOM À SAISIR
EN LIEU ET PLACE DE LA SIGNATURE

NOUS CONTACTER:

PRÉSIDENTE:

Delphine CUVEREAUX

tél: 06 25 54 07 70

mail: centredeloisirs.clic@gmail.com

SECRÉTAIRE:

Marlène VIGNEUX tél: 06 16 65 42 54

mail: centredeloisirs.clic@gmail.com

TRÉSORIÈRE:

Élia PIGEON

tél: 06 15 81 17 36

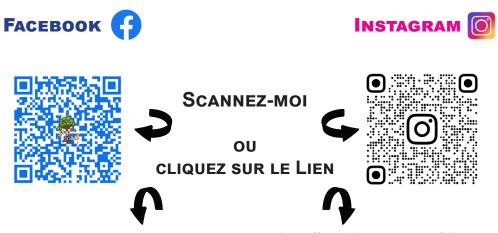
mail: tresorerieclic@gmail.com

TRÉSORIÈRE ADJOINTE :

Aurélie GÉRAND tél: 06 74 19 94 89

mail: tresorerieclic@gmail.com

RETROUVEZ TOUTES LES INFOS DU CLIC SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX!



https://www.facebook.com/share/1G1CzSBRLm/

https://www.instagram.com/clic_centre.de.loisirs.bc76116?igsh=ZXJtZ3IwOTQ4OGgz